Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20261028-DEL2026-138-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1002 avenue de Tarentaise
BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Tél : 04 79 55 40 27
contact@versantsdaime.fr

N° 2026-138

CONVENTION DE MUTUALISATION DE TRANSPORT À LA DEMANDE

L'an deux mil vingt-six le 28 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le-vingt-et-un octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Jean-Louis SILVESTRE est désigné secrétaire de séance.

Présents :
MME. DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, COLEUR Amandine, MONTMAYEUR Rachèle
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, SPIGARELLI Lucien, M. PELLICIER Alexandre.

Absents excusés avec pouvoirs :
Mme DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)
M. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme BOIRARD Brigitte)
Mme MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Alexandre PELLICIER)
Mme VIALLET Amélie (donne pouvoir à M. David AUBONNET)
M. VIBERT Christian (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absent :
Mr CHENU Hervé ;

En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 6	dont pouvoir : 5

Date de publication : 02 novembre 2026 au 02 janvier 2027

Par délibération n° 2025-146 du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la mutualisation du service de transport à la demande avec la Communauté de communes de Haute-Tarentaise. La convention correspondante, signée le 22 décembre 2025, a été conclue à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce service, géré opérationnellement par la Communauté de communes de Haute-Tarentaise sans ajout de personnel, de véhicule ou de matériel, s'adresse aux personnes de 65 ans et plus et aux personnes en situation de handicap résidant sur l'un ou l'autre territoire. Les frais du service sont répartis à hauteur de 2/3 pour la Haute-Tarentaise et de 1/3 pour Les Versants d'Aime, sur la base d'une facturation établie en juin et en décembre.

L'article 5.2 de la convention prévoit qu'à l'issue de la période d'expérimentation, la convention peut être reconduite dans les mêmes conditions. Le bilan de l'expérimentation, prévu à l'Article 6.3, fait ressortir la nécessité du maintien de ce service.

Au vu de ces éléments, il est proposé de reconduire la convention pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2027, dans les mêmes conditions, et de l'enrichir d'un article 4.4 relatif à la participation financière de l'usager. Cet article porte une augmentation des tarifs payés par l'usager, dont les nouveaux montants, applicables au 1er janvier 2027, figurent dans la convention et sont détaillés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20261028-DEL2026-138-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Tranche kilométrique	Tarif 2026	Tarif 2027
1 à 15 km	4 €	5 €
16 à 30 km	8 €	10 €
31 à 50 km	12 €	15 €
51 à 75 km	15 €	18 €
76 à 99 km	20 €	25 €

Un tarif unique pour l'accompagnant est fixé à **2 €**.
Le tarif spécifique des déplacements vers les épiceries sociales **Coup de Pouce** et **Passerelle** est maintenu à **2 €**.
Cette reconduction permet de poursuivre le service unifié sur les deux territoires, d'en consolider l'évaluation et de contribuer à l'amélioration de la mobilité des habitants dans une démarche de coopération intercommunale et de développement durable.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les faits exposés ci-avant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-15 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 2025-146 du 17 décembre 2025 approuvant la convention de mutualisation du transport à la demande,

Vu la convention de mutualisation du transport à la demande signée le 22 décembre 2025 et notamment ses articles 5.2 et 6.3,

Considérant la nécessité d'augmenter la participation financière des usagers, selon les tarifs figurant à l'article 4.4 de la convention,

Considérant le bilan de l'expérimentation conduite en 2026,

DÉCIDE de reconduire la convention de mutualisation du transport à la demande avec la Communauté de communes de Haute-Tarentaise pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2027 et jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve de l'approbation de cette reconduction par délibération concordante du conseil communautaire de Haute-Tarentaise.

APPROUVE l'augmentation des tarifs applicables aux usagers et l'intégration à la convention d'un article 4.4 « Participation de l'usager » fixant, à compter du 1er janvier 2027, les nouveaux tarifs.

AUTORISE le Président à signer cette dite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 28 OCTOBRE 2026.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis SILVESTRE

Le Président,
Rémy COUNIL